

Lure le 5 août

DANGER MAJEUR POUR L'ACCÈS AUX SOINS !

La prise en charge aux urgences est menacée

Cet été 2021 bat tous les records de fermetures de services d'urgences et de SMUR, totales ou nocturnes, en cours ou annoncées pour les jours à venir : Senlis, Toul, Montaignu, Sarlat, Nérac, Luçon, Pont à Mousson ... La liste est d'autant moins exhaustive que l'on apprend parfois seulement à posteriori le non fonctionnement d'un SMUR une nuit, un week end ou plus. C'est une mise en danger de la vie des populations concernées avec des retards inévitables de prise en charge et l'aggravation des conditions d'accueil dans les services d'urgences ouverts, tant dénoncée par les personnels.

Un manque de médecins entretenu malgré les discours sur le numerus clausus

Si les causes du manque de médecins urgentistes sont anciennes, le gouvernement actuel ne fait rien pour les retenir à l'hôpital public, laissant les ARS valider des projets de services d'urgence privés dans les grandes villes, attractif pour les médecins car sans fonctionnement 24h/24 et avec de meilleures rémunérations, comme pour les centres de vaccination. Il ne prépare pas l'avenir en se contentant de jouer sur les mots, tout en renforçant la sélection des étudiants en médecine en fin de première année.

Tous les services de soins de l'hôpital public sont en crise

Ces fermetures de services d'urgences ne sont d'ailleurs que la partie la plus voyante du manque de professionnels de santé tant à l'hôpital que pour les soins de premiers recours. Des services comme les SSR ferment faute de personnel et des malades sont dirigés vers le secteur privé lucratif, avec des restes à charge élevés. Le gouvernement aurait-il fait une croix sur l'hôpital public pour favoriser les chaînes de cliniques privées ?

La Coordination Nationale des comités de défense des hôpitaux et maternités de proximité exige des moyens pour les hôpitaux, des mesures d'urgence et la formation de personnels de santé en nombre suffisant. Elle demande la transparence sur toutes les fermetures même temporaires de services d'urgence et de SMUR. Elle refuse toute privatisation des hôpitaux publics, que ce soit en les mettant en concurrence avec les établissements privés, existant ou en cours de création, ou de façon rampante par l'introduction à l'intérieur de l'hôpital public de structures de droit privé (maisons de garde, Happytal, etc.) ou par l'externalisation de certains services.



COORDINATION NATIONALE des Comités de Défense des Hôpitaux et Maternités de Proximité
(Fondée à Saint Affrique en avril 2004)

Siège social : 1 rue Jean Moulin 70200 LURE

Adresse postale : Chez JL Landas - 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes

SIREN : 503 711 988 - SIRET : 503 711 988 00025

Association agréée - Arrêté du 06/06/2018 - N2017RN0146

Site : <http://coordination-defense-sante.org/> Facebook <https://www.facebook.com/Coordinationdefensesante>

Contact : cda12550@coordination-defense-sante.org

Présidente : Michèle LEFLON michele.leflon@orange.fr

Adresse : 34 Rue de la Porte de Bourgogne - 08000 Charleville-Mézières - Tél 06 08 93 84 93

Secrétaire : Rosine LEVERRIER boudchoum@wanadoo.fr

Adresse : 5 Rue Barbey d'Aurévilly - 14500 VIRE - Tél 02 31 67 07 54 - 06 41 29 08 02

Trésorier : Jean-Luc LANDAS jeanluc.landas@sfr.fr

Adresse : 26 rue Gambetta - Avenue Mich - 44000 Nantes - Tél : 07 50 45 06 87